

03 L'approche pluridisciplinaire

Le Centre de Gestion propose une approche globale, en matière de prévention et de santé au travail.

Autour de la médecine professionnelle et de la prévention, des équipes pluridisciplinaires d'experts sont mises à la disposition des collectivités adhérentes au service de santé au travail :

- une psychologue clinicienne,
- une assistante sociale,
- des conseillers en prévention des risques professionnels,
- des ergonomes,
- des conseillers en évolution professionnelle,
- un conseiller handicap,
- des intervenants spécialisés dans l'analyse des situations de mal-être au travail, etc.



POUR EN SAVOIR +

Consultez les « guides mission » sur ces thématiques sur www.cdg22.fr (rubrique Prévention et santé)



04 Qui contacter ?

Directrice Prévention Santé au Travail
Responsable du service médecine préventive

Laëtitia Couzic-Laurgeau
Mail laetitia.laurgeau@cdg22.fr

Médecin coordonnateur

Docteur Marie-Pierre Simonot-Guivarch
Mail marie-pierre.guivarch@cdg22.fr

Infirmier coordinateur

David Quéré
Mail david.quere@cdg22.fr

Psychologue coordonnatrice

Marie Cade
Mail marie.cade@cdg22.fr

Secrétariat médical

Mail medecine@cdg22.fr

Demandes d'information santé

Mail infirmiers@cdg22.fr

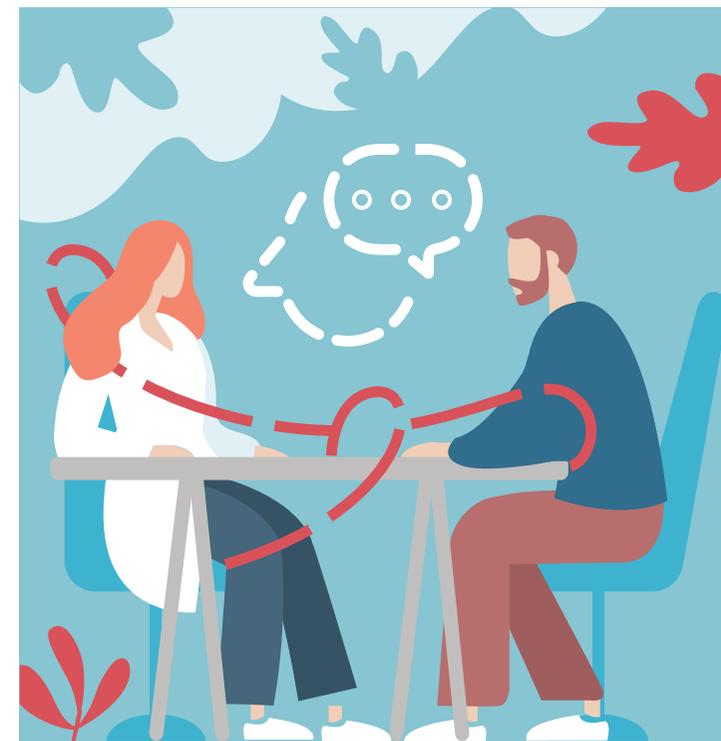


cdg²²
CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

Centre de Gestion
des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie
ELEUSIS 2
BP 417 - 22194 Plérin cedex

Site www.cdg22.fr



Guide mission La médecine préventive

Accompagner et
conseiller les employeurs
et agents publics
dans les domaines
de la prévention et
de la santé au travail

cdg²²
CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

01 Le rôle et l'organisation de la médecine du travail

La surveillance de la santé des agents au travail est une obligation légale et sociale pour les employeurs publics.

Dans un environnement du travail en constante évolution, la préservation de ce capital humain et la quête de bien-être au travail sont essentiels car elles contribuent à la qualité et à la poursuite du service public.

→ NOTRE RÔLE

La médecine du travail est principalement préventive. Son rôle essentiel est de prévenir toute altération de la santé physique et mentale des agents du fait de leur travail.

Pour cela, l'équipe dédiée et pluridisciplinaire **organise la surveillance médicale des agents et apporte son expertise auprès des employeurs publics** concernant les conditions de travail des agents et les expositions aux éventuels risques associés.

Sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor, **le service de médecine préventive intervient auprès de 20 000 agents.**

→ L'ORGANISATION

Le service est composé de médecins du travail, d'infirmiers en santé au travail, d'une psychologue clinicienne et de secrétaires médicales.

Les infirmiers interviennent, dans le cadre de protocoles définis, sous la responsabilité de leur médecin référent.

02 Les missions de la médecine du travail

#01 Le suivi médical des agents

Ce suivi est adapté aux problématiques de santé des agents et aux risques rencontrés dans leurs environnements professionnels.

Dans le cadre de visites médicales et entretiens infirmiers organisés, l'équipe médicale s'assure donc de la compatibilité de l'état de santé de l'agent public ou de droit privé (aptitude le cas échéant) avec le poste de travail occupé. Un cadre réglementaire vient préciser les modalités d'organisation de ce suivi.

#02 Les actions en milieu de travail (« AMT » ou « tiers temps »)

Au-delà de cette mission de surveillance médicale, le service assure des actions de prévention.

Notamment lors de missions d'animation de politiques de santé au travail auprès des structures publiques et de leurs agents. Ces actions en milieu de travail sont organisées sur demande des employeurs publics, des agents ou sur initiative de l'équipe de médecine préventive.

Voici quelques illustrations concrètes de ces « AMT » :

- **Conseils** auprès des élus/employeurs, des directeurs/gestionnaires, etc.
- **Informations santé aux agents** sur la prévention des risques professionnels et les grands thèmes de santé publique.
- **Visites des postes de travail**, des lieux de travail (avis sur des aménagements, connaissance du milieu de travail, etc.).
- **Participation aux instances** (ex : CHSCT) et/ou aux réunions thématiques nécessitant un éclairage du service.

#03 Le soutien psychologique

Une psychologue clinicienne en santé au travail vient compléter cette équipe.

Dans ce cadre, elle propose notamment

une écoute et une prise en compte de la souffrance des agents en difficulté dans leur travail par le biais d'accompagnements individuels ponctuels (vécus douloureux au travail, problématiques de santé impactant l'activité professionnelle, ...)

Par ailleurs, elle accompagne les collectivités en cas d'événements graves ou traumatiques (décès, accidents graves ou tout événement ayant impacté le collectif de travail).

Elle apporte également un conseil aux collectivités pour la prise en compte de la dimension psychique au travail ou encore en matière de prévention des risques psychosociaux (échanges avec les collectivités sur des situations et réflexion sur les actions à mettre en œuvre).

→ **Une équipe de secrétaires médicales en charge de l'organisation et de la planification de ces activités est à votre disposition pour répondre à vos interrogations.**

